

Rectorat
Coordination Paye

Référence 2025-A76

Dossier suivi par :
Services académiques RH/Paye
Se référer à l'annexe 1

Coordination Paye

75 rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 28 avril 2025

Le Recteur de l'académie de Toulouse

À

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des Services Départementaux de l'Education
Nationale
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement -
Public
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement -
Privé sous contrat
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services du
Rectorat de Toulouse

Objet : Nouvelle procédure de changement des coordonnées bancaires – Déploiement d'un espace sécurisé pour la transmission des relevés d'identité bancaire

En raison de la multiplication des tentatives d'usurpation de l'identité bancaire des personnels de l'Éducation Nationale, un espace dématérialisé de transmission des relevés d'identité bancaire (RIB) est mis en place afin de sécuriser l'authenticité des demandes individuelles.

Cet espace est accessible par le portail Colibris à l'adresse suivante :

<https://demarches-toulouse.colibris.education.gouv.fr/informations-personnelles-coordonnees-bancaires/>

Cette procédure ne s'adresse qu'aux personnels, déjà pris en charge financièrement par les services du rectorat, souhaitant modifier leurs coordonnées bancaires. Elle ne concerne donc pas les agents nouvellement pris en charge dans notre académie : mutation, concours, nouveaux recrutements, détachement....

Il est rappelé que les RIB :

- doivent être aux nom et prénom de l'agent ;
- doivent être édités depuis moins de trois mois
- ne doivent pas être issus d'un livret ou compte d'épargne (non accepté par le comptable).
- ne doivent pas être domiciliés hors Union Européenne (non accepté par le comptable)

IMPORTANT : L'ancien compte bancaire ne doit pas être clôturé avant le versement de la première paye sur le nouveau compte.

À compter du 28 avril 2025, aucune modification de RIB provenant d'un autre support que le formulaire Colibris ne sera acceptée par les services de gestion.

Vous trouverez, dans l'annexe 1, la liste des différents bureaux ou services en charge de ce dispositif et dans l'annexe 2, pour information avant saisie dans Colibris, la trame du formulaire de modification des coordonnées bancaires.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Laurent MACH